



## REGLEMENT INTERIEUR " TAAMTAM Dojo "

En signant la fiche d'inscription annuelle, on s'engage à adhérer à l'ensemble du présent règlement.

Il est complété par un ensemble de règles appelées "Etiquette" liées à notre discipline.

Cette étiquette est consultable notamment sur ce site : [www.taamtam.dojo.free.fr](http://www.taamtam.dojo.free.fr)

Le non respect du règlement intérieur et/ou de « l'étiquette » expose à une exclusion temporaire ou définitive sans indemnité même partielle.

### O - PREAMBULE

L'aïkido traditionnel est un art, martial, traditionnel, japonais. Ce n'est pas un produit de consommation.

Selon ses compétences et ses disponibilités, chaque *adhérent* est invité à prendre en charge certaines fonctions/tâches administratives, nécessaires au fonctionnement du "club" (approche associative).

De même, chaque aikidoka, selon ses aptitudes, doit trouver sa place dans le dojo et assumer sa part dans la hiérarchie des responsabilités tant sur le plan administratif que sur le plan de l'étude et de la pratique (concept traditionnel maître-uchi deshi-sempai-dohai-kohaï).

Si le cours a lieu dans une salle polyvalente, chaque pratiquant doit participer à la mise en place des tatamis ainsi que leur retrait et leur stockage.

Toutes les tâches sont formatrices et visent à conduire à l'autonomie.

### I – ADHESION

Pour éviter toute dérive, le Maître responsable du dojo, soucieux notamment des qualités morales des membres de l'association, statue sur toute admission sans avoir à justifier sa décision, quelle qu'elle soit. De plus, le Responsable du dojo peut prononcer l'exclusion définitive et immédiate de tout membre qui aurait manqué aux règles d'éthique relatives à la pratique de la discipline ou qui aurait eu un comportement, une attitude ou des propos déplacés ou dangereux.

### II – FORMALITES D'INSCRIPTION

La démarche d'adhésion comporte la constitution d'un dossier et le règlement de la cotisation.

#### Le dossier d'inscription :

Il est à constituer soigneusement *chaque année* par tous les pratiquants.

Remplir la fiche d'inscription et la signer aux endroits indiqués (par le détenteur de l'autorité parentale pour les mineurs).

Remplir l'attestation qui autorise à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Remplir et signer les autorisations relatives à « l'exploitation gratuite des images » et la partie relative à « loi Informatique & Liberté ».

Fournir les pièces demandées : enveloppes, certificat médical, photos (1ère inscription)...

S'acquitter *en totalité* du montant de la cotisation (échelonnement possible sauf si paiement en espèces).

Le dossier est à remettre *dès le premier cours*. L'inscription ne pourra être prise en compte qu'à la condition d'un dossier complet (sauf enveloppes et photos). N'étant pas assuré, le pratiquant non inscrit se verra refuser l'accès au dojo.

#### La cotisation :

Les montants des cotisations sont adoptés au début de chaque saison.

Le règlement intégral du montant de la cotisation s'effectue dès l'inscription, avant de monter sur le tatami. En cas de difficultés financières, des arrangements sont toujours possibles (sauf si paiement en espèces). D'autre part, tout pratiquant qui n'a pas réglé sa cotisation n'est pas assuré en cas d'accident : il lui est donc interdit de monter sur le tatami.

Aucune cotisation ne pourra être remboursée, même en partie, après l'inscription, sauf dans des cas particuliers comme celui d'un impératif médical survenu depuis. En cas d'exclusion aucun remboursement de la cotisation ne pourra être effectué, même partiel.

La coutume veut que, lorsque plusieurs dojos d'une même région sont affiliés, un adhérent de l'un de ces dojos puisse aller s'entraîner dans un dojo voisin. Ceci est une possibilité offerte à chacun de s'investir dans la pratique, mais ce n'est pas un dû. Un pratiquant qui vient régulièrement s'entraîner dans un dojo où il n'est pas inscrit doit le faire avec honnêteté. Il doit dans tous les cas s'adresser aux responsables du dojo d'accueil pour régler avec eux la question des droits d'inscription. Rappelons que nous maintenons volontairement des tarifs très inférieurs à ceux d'autres disciplines, dans le souci de permettre au plus grand nombre de pratiquer.

Au TAAMTAM Dojo, toute personne étant déjà assurée par l'EPA et ayant fait la preuve de son inscription à un autre dojo de la région lui-même affilié à l'EPA peut être membre de l'association TAAMTAM Dojo pour la saison en cours en versant une somme forfaitaire. Toute inscription de ce type doit avoir les mêmes approbations qu'une inscription normale.

#### Observation

Le dojo n'a aucun but lucratif (le professeur et les animateurs encadrants sont tous bénévoles). Il encourage les investissements personnels dans la vie et la promotion du dojo et de l'aïkido, et chaque fois que c'est possible il récompense les plus méritants de ses aikidokas sous forme de remboursement de frais de participation à des stages et éventuellement *partie* des frais inhérents à ces stages, supports pédagogiques (livres, DVD, etc.), équipements en rapport avec la discipline, stages de formation aux premiers secours, etc.

D'une manière générale et sous réserve que sa trésorerie le permette, le dojo rembourse les frais de participation aux stages organisés par notre Ecole, si ceux-ci se déroulent hors région (sur production de justificatifs).

### III – CODE DE CONDUITE DU PRATIQUANT D'AÏKIDO

#### Avertissement

Bien qu'il se pratique souvent dans ce que nous appelons un gymnase, l'aïkido n'est pas un sport : il se pratique dans un dojo (lieu où l'on pratique la Voie), qui fonctionne sur la base de règles traditionnelles. Le dojo symbolise le champ de bataille : chaque chose, chaque personne, doit y être à sa juste place. Il n'est certes pas question de transformer le tatami en terrain de combat : ce symbole a pour but de mettre les pratiquants en condition de travail ; sur le tatami, on doit en permanence garder une concentration totale, comme si notre vie en dépendait. Le respect de l'étiquette est indispensable à l'étude de l'aïkido. Cette discipline a, sous peine de disparaître, besoin du cadre traditionnel qui l'a vue naître et se développer. Nous avons pour objectif de conserver l'aïkido le plus pur, de lui garder cette unicité qui est sans équivalent dans notre culture. Les règles qui suivent, bien qu'elles puissent paraître rebutantes au débutant, mettent en place les conditions nécessaires à la sécurité des pratiquants et au respect de la discipline. Il convient donc que toutes les personnes admises sur le tatami en aient pris préalablement connaissance et qu'elles s'engagent à s'y conformer pleinement et sans réserve.

#### Au dojo

1 - Dans un dojo traditionnel, le pratiquant n'est pas chez lui. Il est dans tous les cas l'invité du maître. En effet, le maître choisit son élève de la même façon que l'élève choisit son maître.

2 - L'aïkido n'est pas un produit de consommation. La cotisation montre la gratitude et la volonté de participer au fonctionnement du dojo. Le fait de s'être acquitté de la cotisation annuelle n'ouvre aucun droit particulier quant à l'enseignement dispensé par le responsable du dojo.

3 - Le dojo n'est pas un lieu où s'expriment les conflits personnels, mais un endroit où l'on trouve la possibilité de travailler de manière constructive afin de se bâtir soi-même. Toute personne troublant la sérénité du dojo sera priée de changer d'attitude ou de s'en aller.

- 4 - La présence d'éventuels spectateurs est une tolérance, même implicite, du responsable du cours. Il est dans ce cas interdit de boire, de manger, de fumer, de discuter, et de distraire ou gêner les pratiquants de quelque façon que ce soit. Même s'il est un pratiquant confirmé, un spectateur n'intervient en aucun cas pour corriger une erreur commise par des pratiquants sur le tatami.
- 5 - Pour ne pas perturber le bon déroulement de son cours et pour la sécurité des pratiquants, le responsable du cours peut exiger d'un pratiquant ou d'un spectateur qu'il sorte du dojo.
- 6 - Les pratiquants doivent veiller à ce que le dojo soit en permanence propre et sain.
- 7 - Toute forme d'insolence, tout propos ou attitude irrespectueux, dangereux ou déplacé, n'ont pas leur place au sein du dojo.
- 8 - Tout esprit de compétition, contraire à l'esprit de l'aïkido, est interdit sur le tatami. Le but n'est pas de battre un adversaire.
- 9 - Dans toutes les circonstances, on doit veiller à protéger son partenaire et à se protéger soi-même.
- 10 - Le pratiquant doit accepter les conseils du responsable du cours et travailler dans le sens qu'il se voit indiquer. Il n'y a aucune place pour la contestation dans le dojo, bien que le pratiquant soit encouragé à développer sa propre vision de la technique. En cas de désaccord, le pratiquant garde l'entière liberté de partir.

#### Sur le tatami

- 11 - Lorsque l'on franchit la porte du vestiaire, on oublie les soucis de la vie extérieure : toute l'attention doit être consacrée à la pratique. Dans le contexte martial, une seconde d'absence peut entraîner la mort.
- 12 - La ponctualité est de rigueur. Le cours doit commencer à l'heure. Si le responsable du dojo est absent, ou en retard, un ancien, agréé par le président, doit prendre en charge l'entraînement et commencer le cours à l'heure.
- 13 - Normalement le Sensei monte le dernier sur le tatami et le quitte le premier. Mais les contraintes de la vie moderne font que certains arrivent après que le cours ait commencé. La méthode traditionnelle veut que l'on attende alors sur le bord du tatami l'autorisation avant de monter. Une autre solution, moins dérangeante pour tout le monde, est la suivante : on s'insère discrètement dans le cours en saluant à genoux le tokonoma puis le responsable du cours, et on s'excuse auprès de lui pendant le cours à la première occasion.
- 14 - Les bijoux, montres et prothèses, dangereux pour la pratique, sont à laisser au vestiaire.
- 15 - La tenue corporelle est correcte et ne doit pas incliner les autres à la répulsion.
- 16 - Le corps est propre. On ne marche pas pieds nus dans les vestiaires. Le cas échéant, verrues et mycoses sont soignées rapidement. Sauf en cas de soins, les chaussettes ne sont pas autorisées. On ne monte pas avec ses chaussures sur le tatami.
- 17 - Ne mâcher ni bonbon ni chewing-gum, par respect, pour une meilleure concentration et par sécurité, pour ne pas occasionner une obstruction de la trachée.
- 18 - Ne pas monter sur le tatami en ayant absorbé de l'alcool ou des drogues.
- 19 - En cas de blessures, il est préférable de se soigner avant de pratiquer de nouveau. Avertir le partenaire et le responsable du cours.
- 20 - Le moindre saignement doit entraîner l'arrêt immédiat de la pratique. Il y a risque de contagion, et les taches sont difficiles à faire partir. Les plaies non guéries sont protégées.
- 21 - Si vous avez à quitter le tatami pendant le cours, pour des raisons évidentes de sécurité, vous devez impérativement en tenir le responsable du cours informé.
- 22 - La tenue de l'aïkidoka est l'aïkido-gi (vêtement d'aïkido), veste et pantalon, complétés par le hakama au bout de quelques temps de pratique. Les femmes portent une tenue avec une veste fermée par un lacet et un t-shirt. Dans tous les cas, le gi est propre, en bon état (non déchiré) et sec.
- 23 - Pratiquer sans ostentation dans l'attitude la plus simple.
- 24 - Le salut en aïkido n'a aucune connotation d'ordre religieux, c'est une marque de respect, de politesse, de gratitude et d'humilité.
- 25 - On salue en direction du tokonoma en entrant dans le dojo et sur le tatami, et en les quittant.
- 26 - Le premier et le dernier partenaires sont salués à genoux (zareï). Lors des changements de techniques, à la fin et au début d'une séquence de travail, on salue debout (ritsu rei). Après une démonstration, on salue zareï puis on se dirige vers un partenaire à proximité pour commencer à travailler.
- 27 - Les zooris (sandales) sont à leur place, jointes, talon contre le tapis.
- 28 - On place les armes, prêtes à l'emploi, sorties de leur étui, perpendiculairement au tatami. La pointe ou le tranchant de la lame ne sont jamais dirigés vers le tokonoma. Les armes sont respectées : on ne marche pas dessus, on ne les enjambe pas, on ne les choque pas, on ne les jette pas. Lors de la pratique, on les salue, on les place à la droite du corps avant et après usage (paix) et à gauche, prêtes à l'emploi, pendant l'usage. Elles sont tendues au partenaire selon le protocole. On ne se sert pas d'armes fragiles ou endommagées pour pallier tout risque d'accident.
- 29 - Ne jamais se servir d'une arme ou d'un gi qui ne vous appartient pas.
- 30 - Pour les blessés, la position du lotus, en tailleur, est tolérée. Sinon, on est assis en seiza pour assister aux démonstrations, ou écouter une explication.
- 31 - Ne jamais s'adosser au mur : la position du corps est maîtrisée, contrôlée à chaque instant à partir du seika tanden.
- 32 - On ne perturbe pas le cours par des bavardages, c'est souvent inutile, même dans le cadre d'une explication : un geste juste suffit.
- 33 - Normalement, on n'invite pas un plus ancien pour le travail, une démonstration, un passage de grade : on attend qu'il le fasse. Inversement, un ancien doit porter toute son attention à l'accueil et à la formation des débutants.
- 34 - Si l'on doit poser une question au responsable du cours, il convient de se signaler à lui avec respect en le saluant, et non de l'appeler. Il répondra s'il est disposé à le faire, selon les circonstances pédagogiques.
- 35 - A la fin d'une séance d'étude, cesser immédiatement le travail, saluer son partenaire, et regagner sa place au plus vite. Les élèves sont assis en lignes parallèles distantes d'au moins un mètre, les plus anciens à gauche du responsable du cours, les débutants à droite.
- 36 - Si une démonstration vous est personnellement adressée ou si elle l'est à votre voisin, vous l'écoutez et saluez ensuite.
- 37 - A la fin du cours, le Sensei quitte le tatami et les élèves demeurent concentrés jusqu'à son départ. En général, le responsable du dojo donne le signal de la fin du cours avant de quitter le tatami, par convivialité et pour avoir un contact avec les élèves.

#### En dehors du dojo

Comme dans toute discipline, mais particulièrement en taïkido et en aïkido puisqu'ils sont art, martial, traditionnel et japonais, il convient de respecter les règles qui les ont vu naître sous peine de les voir disparaître.

Ces règles sont regroupées sous les termes « d'étiquette » et « de bases ».

Lorsqu'on s'inscrit dans un dojo d'aïkido, cela implique d'accepter ces règles faute de quoi il faut aller faire autre chose que de l'aïkido.

On ne peut feindre d'accepter une partie des règles afin de tirer profit d'une partie de l'enseignement et rejeter certains aspects qui ne plaisent pas.

L'aïkido est un tout, au demeurant d'origine orientale, et ses origines remontent à plus d'un siècle...

Personne de sérieux n'aurait l'idée de réinventer la roue.

38 - Parmi les règles d'étiquette figure la notion de « *nichi jo no taïdo* » que l'on peut traduire par « attitude et comportement d'un aïkidoka dans la vie quotidienne ».

En effet à quoi servirait d'étudier l'aïkido, qui est aussi un art de vivre et une philosophie, si l'on se comportait à l'opposé de ce qui est enseigné dès qu'on a quitté le périmètre physique du dojo (généralement situé dans un gymnase).

39 - La toute première règle, du reste évidente quelque soit la discipline pratiquée, est le respect du professeur et de la discipline, qui doit commencer par la plus élémentaire courtoisie.

On ne peut pas manifester un semblant de respect à l'intérieur du dojo et agir complètement différemment dans des actes liés à la vie du dojo (ou du club) sous prétexte qu'ils ne se situent plus dans le contexte *physique* du gymnase.

"Dans un dojo chacun doit connaître sa place exacte. Pour chaque être, connaître sa place, c'est se connaître soi-même.

Par le respect de cette règle, l'homme peut s'élever.

Il y a une hiérarchie naturelle dans tous les domaines : famille, armée, religions, etc. et bien sur dans le monde du budo : maître, disciple, sempai, kohai, dohai, hauts gradés, débutants, âgés et jeunes...

L'étiquette consiste à déterminer, cas par cas, le juste équilibre.

L'observation de ces règles est la condition de l'équilibre et de la survie des sociétés".

Les règles d'étiquette, qui peuvent paraître innombrables au débutant, s'acquièrent naturellement, par la pratique. Lorsqu'on ne sait pas quelle attitude adopter, il faut se renseigner auprès d'un ancien (sempai) qui vous répondra avec plaisir. Les anciens ont le devoir de faire respecter l'esprit de la pratique à l'intérieur du dojo. Ils montrent ainsi leur compétence et leur capacité à assumer leurs responsabilités.